

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bernard MORILLEAU, 1^{er} Vice-Président, sur convocation en date du trois décembre deux mille vingt.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, M. Philippe BRIANCEAU, Mme Pascale BRIAND, Mme Virginie BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FIFY, Mme Irène GEOFFROY, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, , M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : M. Jean-Michel BRARD, Mme Monique DIONNET, M. Hervé YDE.

Absents : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : M. Jean-Michel BRARD à M. Bernard MORILLEAU, Mme Monique DIONNET à M. Gérard ALLAIN, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - en service : 38 - Pouvoirs : 3 - Votants : 41

2020- 390: Tarifs 2021 des redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés en vigueur sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Pornic et instauration sur la commune de Villeneuve en Retz

Rapporteur : Monsieur Jacky DROUET – Vice-Président en charge de la commission « Gestion des déchets »

❖ **Tarifs 2021 de la Redevance spéciale Gros Producteurs (activités de services, économiques et commerciales, établissements publics (hors camping)) instaurée sur les communes de l'ancienne communauté de communes de Pornic et sur la commune de Villeneuve en Retz**

Afin d'assurer le caractère de redevance pour service rendu à la redevance spéciale Gros Producteurs pour les activités de services, économiques et commerciales, établissements publics (hors camping), la Communauté d'agglomération a élaboré des formules tarifaires qui tiennent compte des quantités de déchets enlevées par le service selon le mode de présentation et le type de collecte mise en œuvre.

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir les tarifs votés l'an passé : soit 11,86 €/m3 pour le traitement, 11,39 €/m3 pour la collecte et 44,15 €/an pour les frais de gestion.

❖ **Tarifs 2021 de la Redevance spéciale campings libres et aménagés – Résidences Hôtelières de Tourisme et cas particuliers instaurée sur les communes de l'ancienne communauté de communes de Pornic et sur la commune de Villeneuve en Retz**

Il est proposé, pour l'année 2021, de continuer à encaisser la redevance spéciale campings en fonction du nombre de places disponibles et du service rendu.

La redevance spéciale campings libres est encaissée pour la période du 15 juin au 15 septembre selon un montant forfaitaire par installation par quinzaine indivisible du 1^{er} au 15 et du 16 au 30 ou 31.

La redevance spéciale campings aménagés et résidences hôtelières de tourisme est encaissée selon un montant forfaitaire annuel par emplacement sauf pour le PRL du Porteau bénéficiant d'un forfait annuel.

Il est proposé de maintenir les tarifs votés pour 2020 avant leur modification suite au 1^{er} confinement lié à la crise COVID 19.

Pour les campings libres, les tarifs 2021 seront de 46 € par installation pour une quinzaine et 75 € par installation pour un mois.

Pour les campings aménagés et Résidences Hôtelières de Tourisme, les tarifs 2021 seront de 36,49 € par emplacement et par an.

Pour le cas particulier du PRL du Porteau, le forfait annuel 2021 sera 25377 €

- VU les articles L.2224-14, L. 2333-77, L. 2333-78 du CGCT,
- VU l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets » du 5 novembre 2020 et du bureau communautaire du 26 novembre 2020 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par votes à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de fixer les tarifs 2021 de la Redevance Spéciale d'enlèvement des ordures ménagères des Gros Producteurs pour les activités de services, économiques et commerciales, établissements publics (hors camping) sur les communes du territoire de l'ex Communauté de Communes de Pornic (Chaumes-en-Retz – secteur Arthon-en-Retz, Chauvé, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Préfailles, Saint Michel-Chef-Chef) et sur la commune de Villeneuve en Retz suivant les propositions ci-dessus*
- *de fixer les tarifs 2021 de la Redevance Spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour les Campings libres, Campings aménagés et Résidences Hôtelières de Tourisme et le PRL du Porteau) sur les communes du territoire de l'ex Communauté de Communes de Pornic (Chaumes-en-Retz – secteur Arthon-en-Retz, Chauvé, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Préfailles, Saint Michel-Chef-Chef) et sur la commune de Villeneuve en Retz selon les propositions ci-dessus*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200067346-20201212-987-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 12-12-2020

Publication le : 12-12-2020

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU

